

Avant d'en arriver à l'auto-défense, si on appliquait la recette de l'ancien maire de New York ? Par Nicolaï Vavilov

écrit par Christine Tasin | 28 janvier 2014



- ✘ La première fonction de l'Etat est de protéger les citoyens.(Armée, police, justice)

Lorsque l'autodéfense se met en place c'est que l'état défaillant a autorisé, de fait, le citoyen à exercer lui-même cette fonction à sa place

Si des affaires mettaient en cause des citoyens ayant exercé leur propre défense qui aurait dépassé le cadre de la légitime défense, il serait légitime de les poursuivre.. Mais dans un deuxième temps le citoyen devrait pouvoir mettre en cause l'Etat. L'Etat devrait être soumis à une obligation de moyens, sinon de résultat. Lorsqu'un citoyen est victime d'une agression... l'Etat devrait être condamné... droit aux soins... droit à l'éducation... droit au travail...droit au logement... droit à la protection...(peut-être le premier dont découleront les autres)

Le maire de N.Y, Rudolf Giuliani, avait mis en pratique la théorie du “carreau cassé” ou tolérance zéro.. avec des résultats remarquable. La signora Taubira pratique des mesures contraires.

La justice s’est substituée à la vengeance... va-t-on voir revenir un système de vendetta???

On remarquera que notre locataire élyséen fait des économies de forces de police ... avec ses déplacements furtifs en deux roues et prend, comme le citoyen normal des risques... en se présentant sous le canon (d’un appareil photo)

Si j’ai bien compris, à Magnac-Lavalette, c’est la forme qui a été critiquée par préfet et magistrat: seul le maire a des pouvoirs de police et non le conseil municipal....les bombes seront mises à la disposition des habitants... mais je propose qu’ils reçoivent une formation...

Nicolaï Vavilov